



Retour congé maternité, poste partiellement occupé

Par Pseudo3

Bonjour,
en congé maternité je reçois un email de ma DRH sur mon adresse personnelle pour m'informer d'un changement sur mon poste. 70% de mon poste initial sera effectué par mon remplaçant, je reste donc avec 30% de responsabilités de base et des membres de l'équipe.

J'estime que le niveau de responsabilité et le périmètre d'action ne sont pas identiques à mon poste initial.

Un exemple pour illustrer mon cas : avant mon congé maternité je suis en charge de la boulangerie dans son entièreté et à mon retour, je ne me charge que des sandwichs. Ainsi, le pain et les croissants qui étaient le coeur de mon poste sont désormais sous la coupe de mon remplaçant.

Dans quelle mesure mon employeur est-il dans la légalité?

Puis-je refuser ce changement de poste puisqu'il ne correspond pas au niveau de responsabilités initial?

Par isernon

bonjour,

voir le lien ci-dessous qui correspond à votre situation :

[url=https://www.village-justice.com/articles/retour-conge-maternite-droit-salariee-reintegrer-son-poste,38868.html]https://www.village-justice.com/articles/retour-conge-maternite-droit-salariee-reintegrer-son-poste,38868.html[/url]

salutations